

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2018

N° 2018-14

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 5 procurations
Votes pour : 26	
Vote(s) contre : 12	
Abstention(s) : 15	
Date de la convocation :	6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (48) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant : SERMET André

Titulaires absents (11) : CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BESSONE Michel, CANTONY Christophe, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, ACCHINI Nicole, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique.

Procurations (5) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
GISTAU Patrick à CARMOUSE Catherine
SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
FORGUE Pierre à POME Maryse

Jean-Claude TREY est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé des Hautes-Pyrénées (PTRE)

Monsieur le Président présente le projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé des Hautes-Pyrénées aux conseillers communautaires :

Le projet :

Créer une **plateforme ayant vocation à constituer un guichet unique d'accompagnement** des particuliers dans leur parcours de rénovation énergétique : de l'idée au suivi des performances à l'issue des travaux.

Finalités :

- **Offrir aux propriétaires un service gratuit et sans conflit d'intérêt commercial** pour accompagner la démarche de rénovation énergétique de leur logement
- **Structurer la filière des professionnels du bâtiment** (artisans, architectes, maîtres d'œuvre) pour leur faciliter l'accès aux commandes et diffuser les pratiques adaptées au territoire
- **Faciliter les financements** Pas d'engagement à créer des lignes de subvention supplémentaires, il s'agit bien de faciliter l'accès à l'existant des outils financiers (subventions, crédits d'impôts) et du secteur bancaire.

Un projet qui se construit avec les acteurs du territoire Espace Info Energie, ADIL, opérateurs ANAH, CAUE, Bureaux d'études, artisans, architectes...

Cible : tout public sans condition de ressources (la 1^{ère} motivation au plan national des projets = confort) avec ré-orientation vers les dispositifs ANAH si profil éligible pour le financement spécifique des travaux

Comment :

Fédérer l'ensemble des EPCI des Hautes-Pyrénées pour présenter une candidature collective portée par le Conseil départemental auprès de l'ADEME

Motivations du territoire :

- Réduire la facture énergétique des habitants au profit de leur pouvoir d'achat à terme mobilisable sur le territoire ;
- Amélioration du cadre de vie et de la santé des occupants des logements rénovés (confort, qualité de l'air, accessibilité, maintien à domicile, etc.), accompagnement et lien social ;
- Développement/maintien d'activités locales non délocalisables (entreprises de bâtiment, architectes, bureaux d'études...) avec des retombées économiques locales / fiscalité professionnelle notamment ;
- Outil au service des politiques habitat, planification territoriale (SCOT, PLH, PCAET, etc.) ;
- Préservation du patrimoine architectural local ;
- Lutter contre les changements climatiques, contribuer à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel local

Opportunité :

Un cadre d'accompagnement notamment financier est proposé par l'ADEME Occitanie sur 3 ans avec un montant forfaitaire de 270 000 € pour les activités de conseil et d'animation.

Au regard d'une 1^{ère} approche financière, pour le territoire départemental et l'ensemble des 9 EPCI, 57 % du prévisionnel serait ainsi couvert, le reste à charge maximum sur 3 ans serait donc de 207 000 € susceptible sans compter :

- la recherche de subventions complémentaires (Parc national, Région, etc.) ou de partenariats
- l'accès au financement supplémentaire de l'ADEME si atteinte de certains objectifs.

Calendrier et méthode d'élaboration :

👉 15 février - Projet à déposer auprès de l'ADEME

sur la base de :

- 1 dossier de candidature rédigé collectivement sur la base d'un groupe-projet animé par le Département (cf texte de l'Appel à manifestation d'intérêt et support de réunion en pj)
- La délibération de la Commission permanente du Conseil départemental le 9 février

- a minima une **lettre d'intention et de préférence une délibération de l'EPCI pour prendre part à la démarche indiquant que celui-ci**
 - Adhère au projet d'une PTRE départementale fédérant les EPCI et le partenariat constitué au sein de l'association Ambition Pyrénées ;
 - Soutien et s'associe à la démarche de candidature auprès de l'ADEME portée par le CD pour l'ensemble du territoire ;
 - S'engage à participer à l'élaboration du projet de PTRE et de son programme opérationnel et pour ce mobilise 1 référent au sein de ses services ;
 - S'engage à mettre en œuvre les moyens financiers correspondants à la mise en œuvre de la PTRE.

↳ **Mi-mars : Réponse du jury**

↳ **Avril** : Réalisation par le partenariat sous maîtrise d'ouvrage du Département d'une étude de préfiguration pour mobiliser les acteurs et définir stratégie et programme d'actions triennal (subvention 50 % ADEME – autofinancement CD65 50 %)

↳ **Septembre 2018 au plus tard** Démarrage de la plateforme

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à la **majorité des votes exprimés**, les membres du conseil communautaire :

- Approuve le projet de plateforme territoriale de Rénovation Energétique,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

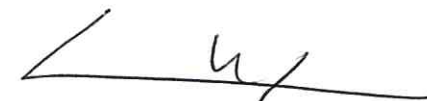
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU